

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE Aménagements Paysagers (BTSa)

Formation par apprentissage



RNCP 38349

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully
Des cours sont également dispensés sur le site
du Lycée Horticole de Dardilly



- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 6 250€ à 7 219€ (Montants maximaux annuels en 2024)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti



Suivant le calendrier d'alternance
2 semaines formation / 2 semaines entreprise
en moyenne

- 1400 heures en centre de formation sur deux ans soit 40 semaines de 35h en moyenne.
- 2 240 heures en entreprise/ collectivité soit 64 semaines de 35h en moyenne

Objectifs de la formation

- Organiser le travail et encadrer les équipes : Assurer l'efficacité du travail et l'implication des salariés dans le respect des normes et la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement
- Gérer et mettre en place de la végétation : prendre compte de l'environnement, de la gestion de l'entretien et l'évolution de l'aménagement en développant un environnement apprécié et utilisé pour les utilisateurs
- Mettre en place et prescrire la maintenance d'ouvrages paysagers : installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique
- Gérer et suivre les chantiers : permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et du budget
- Créer des aménagements paysagers : concevoir un projet en aménagement paysager adapté à la demande du commanditaire et à son environnement dans un contexte de transition écologique

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons un entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH).
<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

Les prérequis sont :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat général, professionnel ou Technologique, ou bac Technologique STAV ou d'un Bac Professionnel Aménagements Paysagers et Productions Horticoles
- ou d'un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'adaptation du parcours

Possibilité de faire la formation BTSa AP en 1 an avec les prérequis suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau V minimum (BAC +2)
- Signer un contrat de professionnalisation

Contenu de la formation

CAPACITES GENERALES

M1- Inscription dans le monde d'aujourd'hui

- C1.1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- C1.2 - Se situer dans des questions de société
- C1.3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société

M2 - Construction du projet personnel et professionnel

- C2.1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- C2.2 - S'insérer dans un environnement professionnel
- C2.3 - S'insérer dans un environnement professionnel
- C2.4 - Conduire un projet

M3 - Communication

- C3.1 - Répondre à des besoins d'informations pour soi et pour un public
- C3.2 - Communiquer en langue étrangère
- C3.3 - Communiquer avec des moyens adaptés

CAPACITES PROFESSIONNELLES

M4 - Organisation du travail et encadrement d'équipes

- C4.1 - Planifier les activités et la logistique nécessaire aux chantiers
- C4.2 - Gérer des équipes au travail
- C4.3 - Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations

M5 - Gestion de la végétation des aménagements paysagers

- C5.1 - Réaliser la diagnostic d'un espace avant interventions
- C5.2 - Conduire les opérations de mise en place de la végétation
- C5.3 - Piloter les opérations de gestion de la végétation

M6 - Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers

- C6.1 - Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux
- C6.2 - Conduire les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements
- C6.3 - Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures et réseaux

M7 - Gestion technico-économique de chantiers

- C7.1 - Déterminer le coût d'un chantier dans son environnement
- C7.2 - Assure le suivi technico-économique d'un chantier
- C7.3 - Gérer des aléas

M8 - Élaboration d'un projet d'aménagement paysagers

- C8.1 - Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande
- C8.2 - Concevoir un projet d'aménagement paysager
- C8.3 - Présenter un projet d'aménagement paysager

S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
Communiquer dans une langue étrangère

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne Rhône-Alpes
- Certiphyto, AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Passerelle Junia > Paysa+
- Parrainage des promotions BTS
- Interventions de professionnels du bassin lyonnais

Métiers visés

- Chef d'équipes ou chef de chantiers
- Conducteur de travaux paysagers
- Responsable des espaces verts
- Collaborateur du concepteur paysagiste

Poursuite d'études

ICe BTS agricole débouche sur la vie active mais il est possible, de poursuivre des études en licence professionnelle (1 an), d'intégrer une grande école (d'ingénieurs, de paysage) n partenariat avec Lyon 1, Lyon 2 et le CNAM, le CFPH propose :

- Licence MCTAP
- Licence EPAP
- Licence Navil

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

*Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web*



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —